

SÉANCE DU 27 AOUT 2014 à 18 H 30

L'an **deux mille quatorze**, le 27 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2014

Etaient présents : CHATELIER Jean-Jacques, TAINGUY Jérôme, OLIVIER Jean-Louis, CAILLEUX Olivier, VIMENEY Pascal, Mmes DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CHASTANIER Marie, CANER Nathaly

Secrétaire de Séance : CHATELIER Jean-Jacques

La séance est ouverte à 18 h 30. Le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2014 est approuvé par l'assemblée et signé par tous les membres après une modification demandée par M. CAILLEUX concernant l'appellation du cours de tennis « José DOS SANTOS MONTEIRO ». Il convient de préciser que Mme DELOUBIS, ancienne propriétaire de ce terrain avait été consulté pour acceptation de cette appellation.

DÉLIBÉRATION 2014 -39 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES - SUITE A LA DÉLIBÉRATION 2014-35

Monsieur le Maire demande qu'une modification soit faite sur la révision du règlement de la salle des fêtes établie par délibération 2014-35 du 02 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le règlement de la salle des fêtes tel qu'annexé.
- De le mettre en application pour tout nouveau contrat signé à compter de ce jour.

Les modifications sont les suivantes :

- Interdiction de faire pénétrer des animaux dans la salle des fêtes. Si cette partie du règlement n'est pas respectée, les responsables de la location devront s'acquitter d'une participation de 70 € pour la désinfection des locaux.
- Prêt des chaises et des tables : Le prêt de ce matériel peut être accordé sous conditions que la salle ne soit pas louée avec une caution de 450 € et une utilisation de façon précise (endroit clos, sol dur et plan). Ce prêt devra être finalisé par une convention signée entre les parties.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -40 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités pas les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centraliseurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux.

DÉCIDE

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au de 100 % par an depuis l'entrée en fonction du nouveau conseil
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur DUFRESNE Claude, Receveur.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -41 : CONVENTION d'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose l'élaboration d'une convention d'occupation des salles communales pour les associations et le SIRPLACES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'élaborer une convention établie pour l'occupation des salles communales tel qu'annexée.
- De la mettre en application dès début septembre.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -42 : AIDE FINANCIÈRE A LA MAIRIE DE PAILLET

Monsieur le Maire propose qu'une aide financière soit versée à la mairie de Paillet suite aux intempéries qui ont causées de nombreux dégâts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De verser la somme de 300 €uros à la mairie de Paillet.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -43 : CESSION DU VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un véhicule communal Renault Express qui n'est plus en fonction depuis de nombreuses années est stocké dans le garage. Une proposition aux administrés d'escoussans a été faite par l'intermédiaire du bulletin municipal au plus offrant dans l'état.

Une seule offre a été déposée en mairie par M. CHATELIER Jean-Jacques pour la somme de 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De céder ce véhicule dans l'état pour la somme de 50 € (cinquante euros) à M. CHATELIER Jean-Jacques ;
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1 / Occupation de la salle des associations par le SIRPLACES :

L'occupation commencera le 02/09/2014 les mardis et vendredis de 13 h 25 à 14 h 25. La convention sera adaptée pour le SIRPLACES.

2 / Validation du 2^{ème} bulletin municipal :

- La parole d' élu sera faite par M. OLIVIER Jean-Louis.
- Une ristourne de 15 % sera effectuée sur les abonnements « danse » pour les Escoussanais ;
- Un article sera consacré à la mise en place des Temps d' Activités Périscolaires (TAP) ;
- Rappel que la commission des révisions des listes électorales doit se réunir avant fin décembre afin d'effectuer les changements éventuels (radiation, inscription volontaire, inscription d'office, décès....) ;

3 / Nominations des commissaires de la Commission des Impôts Directs :

Monsieur le Maire fait part de la liste des commissaires titulaires et suppléants retenue par la Direction Régionale des Finances Publiques pour les années 2014-2020. Un courrier a été adressé aux intéressés. Ils seront convoqués lors de d'une réunion de cette commission une fois par an.

4 / Journée mondiale de la marche :

Monsieur le Maire fait part de la journée mondiale de la marche et du sport le 04 et 05 octobre 2014 et de son souhait d'investir les Escoussanais dans cette démarche. Une rencontre avec les présidents des associations sportives et M. SCHULLER est programmée début septembre afin de préparer cette manifestation. Le roulement de cette journée sera la suivante : le matin : marche avec la boucle d'Escoussans – Après-midi : danses adultes et enfants – tennis et initiation golf.

5 / Bibliothèque :

Une rencontre est prévue le jeudi 25 septembre 2014 pour l'organisation de la saison 2014-2015.

6 / Plan d'organisation des secours :

La constitution du recensement des familles devra être faite afin d'établir le plan de secours. Une réunion sera programmée ultérieurement.

La séance est levée à 20 h 30.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 04 septembre 2014

Le Maire,
E. DENISSE